

Monsieur le Directeur des Finances publiques,

Vous trouverez en pièce jointe un courrier émanant de l'intersyndicale du 94, en date du 2 juillet, demandant à M.BEZARD, DGFIP de bien vouloir prendre position sur la décision de revenir sur l'attribution du pont du 10 mai accordée le 1er février.

En effet, vous avez indiqué lors de ce CTL du 2 juillet attendre une réponse de la Centrale.

Sachant qu'à ce jour, aucune réponse n'est parvenue de la centrale auprès des organisations syndicales locales, il paraît prématuré de la part des RH de demander aux agents la régularisation de cette journée.

Par conséquent, je vous informe que je n'autorise pas mon chef de Service à régulariser le code motif "DE" dans Agora tant qu'aucune réponse officielle n'aura été adressée aux organisations syndicales.